# Les Trophées Innov’Acteurs 2023

DOSSIER DE CANDIDATURE

Téléchargeable sur [www.innovacteurs.asso.fr](http://www.innovacteurs.asso.fr)

**A retourner pour le 18 septembre 2023 au plus tard à** **contact@innovacteurs.fr**

Les Trophées 2023 **organisés par Innov’Acteurs**, s’adressent aux entreprises et organisations privées et publiques qui ont déployé - depuis plus d’un an au moment du dépôt de la candidature - [**une démarche d’innovation participative**](http://www.innovacteurs.asso.fr/?page_id=29) **qui place l’Humain au cœur de la création de valeur et de l’engagement**[.](http://www.innovacteurs.asso.fr/?page_id=29)

**Les Trophées Innov’Acteurs valorisent les démarches collectives – jeunes ou avancées, intra-entreprise et inter-entreprises - les plus remarquables en termes de création de valeur nouvelle par l’innovation participative. Les domaines de réalisations couvrent aussi bien le management, la QVT, l’organisation, la transformation culturelle, la relation clients, le business model, le développement produit, les services, les nouveaux usages, la RSE, l’inclusion, …**

**La candidature aux Trophées Innov’Acteurs 2023 est gratuite. Nous y voyons une opportunité de révéler et valoriser vos pratiques, vos collaborateurs, vos parties prenantes.**

**Votre dossier de candidature doit être composé de :**

1. Le questionnaire de candidature (format Word ou Pdf)
2. Facultatif : 3 annexes au plus (1 annexe = 1 document)

L’ensemble des éléments doit être adressépour le 18 septembre 2023 au plus tard**,** à l’adressecontact@innovacteurs.fr (les dossiers de plus de 8 Mo devront être envoyés à l’aide du site wetransfer.com).

**Les étapes (plus de détails dans le règlement en fin de dossier) :**

* **18 septembre 2023 :** date limite de retour des dossiers de candidature
* **Du 18 septembre au 6 octobre 2023 :** analyse des dossiers de candidature par le pré jury de sélection
* **Du 6 au 27 octobre 2023** : préparation du pitch de présentation avec l’appui d’un membre du Conseil d’Administration d’Innov’Acteurs
* **27 octobre 2023 :** jury avec pitch des candidatures retenues (soutenance via visioconférence Teams).
* **Jeudi 23 novembre 2023** (journée) **:** remise des Trophées lors du Carrefour de l’Innovation Participative.

**VOUS AVEZ DES QUESTIONS ?** +33 (0)6 38 18 34 16 - contact@innovacteurs.fr

TROPHÉES INNOV’ACTEURS 2023

**DOSSIER DE CANDIDATURE**

**1. PARLEZ NOUS DE VOUS (QUI?) :**

**Nom de l’entreprise/ organisation candidate :**

Adresse complète :

**Votre domaine d’activité :**

(Industrie / Agri-Agro / Energie / Services / Service public / Commerce / ….)

**Description synthétique de votre activité** *(500 caractères maximum espaces non compris)***:**

**Effectif de l’organisation ou entité candidate au 1er trimestre 2023 (France / monde) :**

**Prénom et Nom du dirigeant.e sponsor :**

**Prénom et Nom de la personne en charge du dossier de candidature à contacter :**

Fonction :

Téléphone travail :

Téléphone portable :

Email :

**Comment avez-vous eu connaissance des Trophées Innov’Acteurs ?**

|  |  |
| --- | --- |
| * Newsletter d’Innov’Acteurs
* Site internet d’Innov’Acteurs
* Réseaux sociaux (précisez) :
* Emailing d’appel à candidature
 | * Relations, bouche à oreilles
* Presse (précisez) :
* Autre (précisez) :
 |

**☐ Je soussigné(e), déclare faire acte de candidature aux Trophées de l’Innovation Participative 2023, déclare avoir pris connaissance et accepté le règlement consultable en fin de dossier.**

**2. PARLEZ-NOUS DE VOTRE DÉMARCHE D’INNOVATION PARTICIPATIVE : QUOI ? POUR QUOI ?**

# *(Pour rappel votre démarche peut traiter aussi bien le management, la QVT, l’organisation, la transformation culturelle, la relation clients, le business model, le développement produit, les services, les nouveaux usages, la RSE, l’inclusion, …)*

**Nom de votre démarche :**

Avez-vous, au titre de cette démarche, déjà concouru aux trophées Innov’Acteurs ? ☐ oui ☐ non

**Date de mise en place, de déploiement de la démarche** *(s’il y a eu des étapes clés, vous pouvez les mentionner)****–*** *Attention ! Pour candidater, votre démarche doit avoir été mise en œuvre depuis plus d’1 an au moment du dépôt du dossier.*

**Résumé de votre démarche : intention stratégique, contexte et enjeux** *(1000 caractères maximum) – A noter que ce résumé pourra être utilisé pour les actions de communication liées aux Trophées Innov’Acteurs 2023.*

**Quels sont les objectifs concrets attendus ou impacts déjà visibles ?**

**Périmètre couvert par la démarche :**

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| ☐ Business unit  | ☐ Local | ☐ Régional  | ☐ National  | ☐ International |

**Associez-vous à la démarche des parties prenantes externes (clients, partenaires, prestataires, etc.) ?**

☐ Clients

☐ Fournisseurs

☐ Société civile, associations, …

☐ Autres partenaires / préciser :

**3. COMMENT AVEZ-VOUS PROCÉDÉ ?**

**Comment avez-vous agi pour mobiliser l’Intelligence du Collectif, interne et/ou externe ? (Appel à idées, plateformes collaboratives, ateliers IC, temps forts via défis ou hackathons, garages, incubateurs, …)**

**Quelles sont les étapes structurantes de votre approche depuis l’idéation jusqu’à la mise en œuvre ? Quel est le rôle des différents acteurs à chacune de ces étapes (facilitation, validation, implémentation …) ?** *(Texte ou schéma visuel)*

**Comment facilitez-vous et encouragez-vous la mise en en œuvre concrète des idées et/ou des projets ?**

**Quels sont, selon vous, les facteurs clés de succès de votre démarche ? Quelle en est l’originalité ?**

**Décrivez succinctement 2 exemples d’idées / propositions mises en œuvre dans les 2 dernières années.** *(800 caractères maximum)*

**Assurez-vous la duplication des idées ?** ☐ oui ☐ non

Si oui, de quelle manière ?

**4. QUELS LEVIERS OU RESSOURCES AVEZ-VOUS MOBILISE DANS VOTRE DEMARCHE ? AVEC QUI ?**

# *(Pour rappel votre démarche peut traiter aussi bien le management, la QVT, l’organisation, la transformation culturelle, la relation clients, le business model, le développement produit, les services, les nouveaux usages, la RSE, l’inclusion, …)*

**Dans le cadre de votre démarche, Comment avez-vous engagé vos collaborateurs dans votre démarche IP ? (Communication interne, communication externe, dispositif d’animation, …)**

**Quelles ressources existantes ou nouvelles - formations ou accompagnements - ont été mises en place ? Pour Qui ?**

**Qu’avez-vous changé concrètement dans votre façon de faire (organisation, outils, état d’esprit, style managérial, communication, …) pour permettre cette démarche IP ?**

**Un réseau d’animateurs-ambassadeurs de la démarche existe-t-il ?** ☐ oui ☐ non

**Si oui, racontez-nous (combien sont-ils et qui sont-ils) ?**

**5. QUELS BENEFICES ? POUR QUI ?**

**Quels sont les apports concrets, les impacts observables de votre démarche IP ?** *(800 caractères maximum)*

* Performance économique intrinsèque ?
* Performance sociale ? (QVT, engagement, rétention/recrutement, … ?)
* Performance sociétale ? (Environnement, relations partenaires, impact marché, inspiration pour les autres …)

**Quels sont les comportements collectifs nouveaux et visibles générés par votre démarche IP ?**

**Quels sont vos défis et prochaines étapes clefs dans la poursuite et la pérennisation de votre démarche IP ?**

**Quels systèmes de reconnaissance avez-vous mis en place pour vos InnovActeurs ?**

**☐ Reconnaissance financière (ex. : prime, intéressement, gratification, chèque cadeau...)**

Si oui, merci d’apporter des précisions :

**☐** **Reconnaissance honorifiques (ex. : événement, trophée, diplôme, etc.)**

Si oui, merci d’apporter des précisions :

**☐** **Reconnaissance non pécuniaire (ex. : repas, visite technique, voyage, etc.)**

Si oui, merci d’apporter des précisions :

**☐** **Reconnaissance professionnelle (ex. : liée à la carrière, etc.)**

Si oui, merci d’apporter des précisions :

**☐** **Autre ?**

Si oui, merci d’apporter des précisions :

**6. LISTING DES ANNEXES FACULTATIVES**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Si appel à idées**  | **2021** | **2022** | **1er semestre 2023** |
| Nombre d’idées collectées |  |  |  |
| Nombres d’idées mises en œuvre |  |  |  |
| Taux de transfo *(idées mise en œuvre/ idées collectées)* |  |  |  |

*(Préciser les noms et formats de fichiers)*

**Annexe 1 :**

**Annexe 2 :**

**Annexe 3 :**

TROPHÉES DE L’INNOVATION PARTICIPATIVE 2023

**RÈGLEMENT**

**Article 1 : objet et candidats**

Les Trophées Innov’Acteurs 2023, organisés par l’association Innov’Acteurs, s’adressent à toutes les organisations privées et publiques (hors société de conseil et éditeurs de solutions) qui ont déployé depuis plus d’un an au moment du dépôt du dossier, une démarche d’innovation participative et/ou de transformation, afin de favoriser le développement d’une culture d’innovation pour tous. Ils valorisent et récompensent les démarches les plus remarquables, efficaces et innovantes dans le domaine, qu’elles soient jeunes ou avancées.

*Toute organisation ayant déjà candidaté aux Trophées de l’Innovation Participative dans les 2 années qui précèdent cette nouvelle édition, est invitée à s’assurer que la démarche présente des évolutions notoires et visibles.*

**Article 2 : le dossier de candidature**

Pour être recevable, le dossier de candidature doit être composé de :

1. la fiche d’inscription datée et signée (obligatoire)
2. le questionnaire de candidature (obligatoire)
3. Annexes (facultatives) : 3 documents maximum pertinents, au format électronique.

Il devra impérativement être retourné pour le 18 septembre 2023 au plus tard à l’adresse contact@innovacteurs.fr au format Word ou PDF pour un poids de 8 Mo maximum (pour des envois plus importants, nous vous invitons à utiliser le service [WeTransfer.com](http://www.wetransfer.com/)). Tout dossier incomplet ou illisible, reçu après la date limite sera considéré comme nul.

La candidature aux Trophées Innov’Acteurs 2023 est **gratuite**.

***Important :***

* *Les auteurs candidats certifient sur l’honneur l’exactitude des informations fournies dans le dossier. Toute déclaration inexacte ou mensongère entraînera la disqualification de l’entreprise participante.*
* *Les auteurs candidats devront s'assurer de l'accord préalable de tout tiers pouvant être impliqué moralement dans la réalisation et la diffusion des dossiers présentés.*
* *Les dossiers ne seront pas retournés à leurs auteurs.*

**Article 3 : les étapes du pré-jury et du jury**

Les candidats seront tenus informés aux différentes étapes de traitement de leur dossier et des décisions prises concernant leur candidature :

* **Étape 1 :** **analyse des dossiers de candidature et sélection des finalistes :** la sélection des nominés est confiée à un pré-jury composé d’administrateurs d’Innov’Acteurs praticiens et/ou experts qui se tiendra **du 18 septembre au 6 octobre 2023**. Il nomine les démarches qu’il juge les plus remarquables, efficaces, innovantes dans le domaine. Les nominés accèderont à l’étape des pitchs devant le jury.
* **Étape 2 :** **mentoring du 6 au 27 octobre 2023**. Les candidats nominés sont accompagnés dans leur préparation de leur audition avec le jury (préparation du PPT et du pitch) par membre du Conseil d'Administration d'Innov'Acteurs.
* **Étape 3 :** **jury :** les entreprises nominées sont invitées à pitcher devant le jury, pendant la journée du **vendredi 27 octobre 2023** (horaires à définir) en visioconférence Teams. Ce jury a pour objectif de mieux comprendre la dynamique engendrée par le dispositif dans l’organisation et sa perception en interne. Afin de promouvoir les Trophées Innov’Acteurs, il est possible qu’une courte séquence de l’audition soit filmée. Cette séquence sera réalisée et cadrée en accord avec les finalistes. Le jury, composé de membres du Conseil d’Administration d’Innov’Acteurs, de personnalités externes, désignera par la suite le classement des finalistes.
* **Étape 3 :** **remise des Trophées de l’Innovation Participative** dans le cadre du Carrefour de l’Innovation Participative **le jeudi 23 novembre 2023** (journée).

**Article 4 : critères d’évaluation des démarches d’innovation participative**

***Important :*** *l’innovation participative est une démarche de management structurée qui vise à stimuler et à favoriser l’émission, la mise en œuvre et la diffusion d’idées (proposition de changement, proposition innovante, etc.) par l’ensemble du personnel en vue de créer de la valeur ajoutée et de faire progresser l’organisation.*

Le jury sera attentif à la manière dont la démarche répond aux axes majeurs du Référentiel de l’Innovation Participative (pour en obtenir un exemplaire, merci de contacter directement la délégation générale d’Innov’Acteurs ou de vous rendre directement sur le site internet d’Innov’Acteurs).

**Article 5 : catégories de prix**

Plusieurs prix seront décernés. Chaque catégorie de Prix pourra être déclinée en « or », « argent » et « bronze ». Le jury se réserve le droit de ne pas décerner l’un de ces prix ou d’en modifier les intitulés. Un vote du public sera également organisé et donnera lieu à la remise d’un Trophée « Coup de cœur du Public ».

**Article 6 : confidentialité des résultats**

Tous les nominés et lauréats seront informés des décisions du préjury et du jury dans les jours qui suivent. Elles sont sans appel, ne pourront faire l’objet d’aucun recours, ni ouvrir droit à une quelconque indemnité. Elles devront rester confidentielles jusqu’à la cérémonie de remise des Trophées.Les candidats qui n’auront pas été nominés par le préjury pourront faire, sur demande, l’objet d’un entretien de débriefing.

**Article 7 : récompenses et Cérémonie des Trophées de l’Innovation Participative**

Les récompenses seront remises lors de la cérémonie des Trophées de l’Innovation Participative qui se tiendra au cours du Carrefour de l’Innovation Participative le jeudi 23 novembre 2023 (journée, en présentiel). Les récompensés s’engagent à être présents ou à se faire représenter lors de la Cérémonie de remise des prix.

Les lauréats seront également invités à valoriser et promouvoir leur démarche auprès des membres d’Innov’Acteurs lors d’une activité proposée par Innov’Acteurs **en 2024** (ex : Matinales…)

**Article 8 : communication et droits d’utilisation des données**

Les Trophées de l’Innovation Participative bénéficient d'une communication spécifique visant à valoriser les candidats et les lauréats (site internet et réseaux sociaux, relations presse, interview, book des démarches, etc.). Dans le cadre de ses actions d’information et de promotion, les lauréats et nominés autorisent Innov’Acteurs à citer le nom et à afficher le logo de leur organisation, à présenter un résumé et les caractéristiques de leur démarche récompensée. La communication prévue ne divulguera aucune information confidentielle.

Dans le cadre de la promotion de leur récompense effectuée à leur propre initiative, les nominés et lauréats acceptent de citer Innov’Acteurs lors de chaque communication.

**Article 9 : responsabilité, dispositions générales et acceptation du règlement**

Innov’Acteurs se réserve le droit d’écourter, prolonger, suspendre, modifier ou annuler le concours si les circonstances le réclament, sans avoir à en justifier les raisons et sans que sa responsabilité soit engagée. Ces changements feront toutefois l’objet d’une information préalable par tous les moyens appropriés.

Le seul dépôt ou envoi du dossier aux Trophées de l’Innovation Participative 2023 vaut acceptation sans réserve du présent règlement par le candidat qui reconnaît en avoir pris connaissance et s’engage à en respecter les termes.